

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°76-19 du 26 Janvier 1976

portant nomination au Ministère des  
Affaires Etrangères et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
  - VU l'Ordonnance n°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;
  - VU le décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
  - VU le décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
  - VU le décret n°75-226 du 18 septembre 1975, portant attributions et réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la **Coopération** ;
- SUR proposition du Président du **Comité Central** ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- La Camarade do REGO Bernardine (née YEHOUME), Conseiller des Affaires Etrangères, est nommée Directrice des Affaires Financières et Administratives.

ARTICLE 2.- Le Camarade ADOGONI Benjamin, Professeur, est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 3.- Le Camarade GNONLONFOUN Joseph, Magistrat, est nommé Directeur du Département N°2 (Europe Occidentale et Amérique du Nord) au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 4.- Le Camarade SOGLO Saturnin, Conseiller des Affaires Etrangères, est nommé Directeur du Département N°4 (Organisations Internationales).

ARTICLE 5.- Le Camarade PAQUI Roger, Conseiller des Affaires Etrangères, est nommé Directeur du Protocole.

.../...

ARTICLE 6 -- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1976

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Intendant Militaire de  
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MAE 4 Dpt N°2 2 Intéressés 2  
DEP 2 DAFA-DEP 6 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5  
DB-DCF-DC-Solde 4 Trésor 4 DPE au MEPT 2 JORPB 1 DI 4